

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019 à 20H00

Présents : Mesdames BEAUFORT-VELUT CHENE, DUFOUR, PULCINI,
Messieurs HUMBERT, PETIT, CORNET, L'HERBETTE, COLL

Absente excusée : Madame RIGOLLET

Absente : Madame SHELFOUT

Procurations : Monsieur AMBRE donne procuration à M P. PETIT et Mme ANTONETTI donne procuration à Monsieur P. CORNET

Date de la convocation: 04/09/2019

Secrétaire de séance : Christine BEAUFORT VELUT

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 15 juillet 2019 par Monsieur le Maire : aucune remarque du conseil, adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Droit de préemption urbain :
Vente JANIN/LEPINAY-SAMAIEY
- Syndicat Intercommunal d'Energie et de E communication de l'Ain :
Convention pour la mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie par le SIEA
- Devis EIFFAGE
- Location de parcelles à Mme HAYEZ
- Renouvellement des contrats de Mme Sylvie COLOMINA et de Mme Carole SEUX
- Contrat transport scolaire 2019-2020 – Contrat avec Philibert
- Questions diverses

Droit de préemption urbain :

Vente de la maison de Mr JANIN Gilbert cadastrée AD 360 -1120 m² - (318 route des Dombes) pour 245 000 € à Mr Lepinay Maxime et Mme Samaey Ludivine.

Pas de préemption sur ce bien adopté à l'unanimité

Syndicat Intercommunal d'Energie et de E communication de l'Ain :

Convention pour la mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie par le SIEA. La loi de Programmation des Orientations de la Politique Energétique du 13 juillet 2005 a fondé le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie, imposée par l'Etat, aux fournisseurs d'énergie.

Ainsi il nous est demandé que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA.

Il conviendrait de signer une convention avec le SIEA afin de lui confier la mission de collecte et de valorisation des CEE issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production.

Monsieur le Maire propose le transfert de la mission au SIEA

Adopté avec 10 voix pour et une abstention.

Devis EIFFAGE

Monsieur le Maire présente les devis transmis par la Société Eiffage, ils concernent les travaux d'entretien de chaussée des lieux suivants :

- Route des Dombes: 4 150,00 € HT, Chemin du Falquet: 2 601,20 € HT, Chemin des écoles: 1 855,25 € HT
- Chemin du Mas Pugues : 4750,00 € HT, Point à temps automatique 4800,00 € HT
- Montée de la vieille Côte : environ 3500,00 € HT, ce dernier devis devant être retravaillé et retransmis à notre commune par la société Eiffage.

Adopté à l'unanimité

Location de parcelles à Mme HAYEZ

Monsieur le Maire précise que M. Hayez nous a fait part de sa cession d'activité d'exploitant agricole, il souhaiterait que sa fille Mme Hayez Laurie reprenne la location des parcelles cadastrées : AE 272 « Chez Berthet » (1 ha 49 a 41 ca) et AE 40« Chez Berthet » (57 a 22 ca). Ces parcelles entourent le cimetière, le bail précaire stipulera que la collectivité pourra récupérer les parcelles au besoin dans le cadre de projets communaux.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement des contrats de Mme Sylvie COLOMINA et de Mme Carole SEUX

Monsieur le Maire explique qu'il convient de se prononcer sur le renouvellement du contrat de Mme Sylvie Colomina qui assure l'entretien des bâtiments communaux à raison de 20h00 par semaine ainsi que sur celui de Mme Carole Seux qui gère le service des repas au restaurant scolaire à raison de 5h35 par semaine.

Adopté à l'unanimité

Contrat transport scolaire 2019-2020 – Contrat avec Philibert

Monsieur le Maire rappelle que le ramassage scolaire est effectué par la société Cars Philibert .Il convient de se prononcer sur le renouvellement du contrat de transport avec la société Cars Philibert. Le coût est de 60,00 € par jour, il reste le même que celui de l'année dernière.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par des Villettois concernant le coût de l'inscription au Centre Musical de Chalamont, suite au désengagement financier de la Communauté de Communes de la Dombes. Il existe des disparités entre les différentes communes concernant les tarifs. Monsieur le Maire a échangé avec M Blanchon, Président du Centre Musical.

Monsieur le Maire demande à ce que la commune verse exceptionnellement une subvention de 300,00 € au Centre Musical afin que les habitants de Villette-Sur-Ain puissent bénéficier du même tarif que les communes de Chalamont, Crans et Saint-Nizier le Désert.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que le nombre d'enfants fréquentant la cantine scolaire a augmenté en ce début d'année par rapport à l'année dernière.

L'effectif d'enfants de moins de 6 ans inscrit le jeudi notamment est croissant. Monsieur le Maire demande à ce qu'une personne vienne en renfort une heure pour aider à la surveillance des enfants durant ce temps méridien.

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le prestataire chargé de l'installation sur notre commune de la fibre optique.

Le SIEA a signé un accord avec Orange depuis quelques mois pour l'utilisation de leurs réseaux pour le passage de la fibre. La phase étude devrait être terminée fin 2019 pour un début des travaux début 2020 et une mise en service courant 2020.L'accord avec Orange devrait permettre une éligibilité complète de la commune. Des informations complémentaires doivent nous être données dans les prochains mois.

Monsieur le Maire annonce que les premiers chiffres de fréquentation du centre nautique de Villars les Dombes sont très loin des prévisionnels prévus lors de la validation du projet de construction.

Monsieur le Maire rappelle que des réunions d'information vont avoir lieu au sujet du ramassage des ordures ménagères concernant la redevance incitative.

Des enquêteurs de la société Sulo mandatés par la Communauté de communes de La Dombes vont se rendre chez chaque habitant.

Mme Dufour évoque la commande des colis de Noël pour les Aînés.

La séance du conseil municipal est levée à 21H 15.

Le Maire,

Jean-Pierre Humbert